



COMPTÉ RENDU
RÉUNION DE CONSEIL
25/11/2020

Présents : P. BELY - S. MARIOT - H. BARDIN - M-R. MICHENEAU - M-C. BAZIN - L. BENARD
- D.FOUCAUD - A. LERMITTE - F.OLLIVIER - M. PAQUEREAU - S. PARPAILLON - D. RICHARD
- JF TOUZEAU

Absents excusés : E.ARNOUX - L.PIHA

VIE COMMUNALE

Tarifs de la Salle du Foyer Rural : Les tarifs de la salle du Foyer Rural ont été validés lors de la réunion de conseil municipal, ils seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2021.

- Habitants de La Merlatière (ainsi que des lieux-dits du Pont et du Plessis aux Merles de Boulogne, commune déléguée d'Essarts-en-Bocage)
 - 1 journée : **200 €**
 - 2 journées : **250 €**
- Habitants d'une commune du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent- Les Essarts
 - 1 journée : **350 €**
 - 2 journées : **450 €**
- Habitants des autres communes :
 - 1 journée : **400 €**
 - 2 journées : **500 €**
- Vin d'honneur d'un mariage célébré sur la commune : **80 €**
- Associations de La Merlatière : **50 € par jour**

Modalités de location : Un contrat de location sera établi lors de chaque demande de location. Toute annulation intervenant moins de 6 mois avant la date de location fera l'objet de frais d'annulation qui seront égal à **30%** du montant total de la location. Une caution de **500€** sera demandée au moment de la signature du contrat. En cas de négligence dans le nettoyage de la salle, la municipalité se réserve le droit d'imposer un forfait ménage à **150€**.

Matériel Vidéo / Sono : L'accès à la sono est inclus dans la location de la salle des fêtes avec un micro filaire. Les tarifs du micro sans fil et du vidéoprojecteur sont :

- Location d'un micro sans fil : **15 €**
- Vidéoprojecteur et écran : **50 €**



Balayage Voirie : La commune a lancé une consultation concernant le balayage de la voirie. Deux entreprises ont répondu et le conseil municipal a retenu l'entreprise SARL Atlantic Balayage, la mieux disante, pour un montant de 1.950 € par an. Le contrat de balayage comprend un passage par mois dans toutes les rues du bourg et un passage tous les deux mois uniquement sur le lotissement de la Roseraie.

Antenne Orange : La société SODATEC CITES a été mandatée par ORANGE France pour la mise en service de la 4G sur l'antenne implantée au terrain de sports. L'évolution de cette antenne-relais a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile en permettant une amélioration de la capacité, de la qualité de service et du débit du réseau. La date prévisionnelle de début de travaux est fixée au 01/02/2021 pour une mise en service au 01/03/2021. Un dossier d'information est consultable en Mairie.

Travaux de La Raslière : Les travaux de voirie et d'assainissement prévus cette fin d'année à La Raslière ont du être décalés en janvier 2021. Outre le retard dû à la pandémie de la Covid-19, de l'amiante a été trouvée dans les buses. C'était prévisible mais cela demandait des analyses complémentaires qui se sont avérées positives. Le désamiantage avait d'ailleurs été prévu au budget au cas où. Cette situation implique la mise en place d'un plan de retrait qui doit être validé par la Préfecture, d'où les délais supplémentaires.

Ces travaux occasionneront des perturbations de la circulation sur l'axe principal de La Raslière. Les riverains seront informés du mieux que possible au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Cérémonie des Vœux : C'est avec regret que le Conseil Municipal est contraint d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux du fait de la pandémie. Nous vous souhaitons de passer une agréable période des fêtes malgré la situation. Il est important, surtout à cette période, de pouvoir se retrouver en famille ou avec quelques amis mais nous vous invitons à faire preuve de vigilance et à maintenir au maximum les gestes barrière pour le bien-être de tous.

Mairie : La Mairie sera fermée les samedis 26 décembre 2020 et 02 janvier 2021.

VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque : Les nouvelles mesures sanitaires permettent d'ouvrir les bibliothèques au public adulte et enfant. Ainsi, vous pouvez être accueillis à la Merlatière, depuis le 2 décembre 2020, dans les mêmes conditions qu'en octobre à savoir les mercredis de 17h30 à 18h30 et les dimanches de 10h à 11h avec un nombre restreint d'usagers en même temps. Les gestes barrière et les consignes devront être strictement respectés. Port du masque obligatoire à partir de 6 ans. Les bénévoles vous remercient de votre compréhension.

Foyer des Jeunes : malheureusement, le foyer des jeunes ne pourra pas faire sa vente annuelle de ses délicieux pains d'épices. Le rendez-vous est à garder pour 2021



INFOS DIVERSES

L'île ô rougail : Nouveau, cuisine réunionnaise à emporter à la Merlatière à partir du **15 janvier 2021** (carte traiteur disponible sur le site internet de la Mairie).

"Originaire de L'île de la Réunion, j'ai hérité de mes parents l'amour de la cuisine réunionnaise. Aujourd'hui accompagnée de mon conjoint, cuisinier de métier, nous proposons des plats familiaux et faits maison au travers notre activité de traiteur. Nous cuisinons pour vous des rougails saucisses, samoussas, bouchons et autres spécialités que vous pourrez réchauffer chez vous en toute convivialité. Retrouvez-nous les vendredis des semaines paires à partir du **15 janvier 2021** face à la salle des Marronniers"

INSEE : L'INSEE a pris la décision de reporter le recensement de la population de l'année 2021 à cause de la Covid-19. Il était prévu sur la commune cette année, il aura donc lieu en janvier février 2022.

Communiqué de la Gendarmerie : L'arrondissement est actuellement impacté par une recrudescence très marquée de vols de véhicules et de délits d'appropriation au sein des résidences principales, de jour mais plus particulièrement de nuit, durant le sommeil de leurs occupants. Nous vous conseillons de fermer-verrouiller vos ouvertures et vos véhicules et de porter une attention particulière sur les types de biens suivants : numéraires, multimédia et véhicules. Nous vous invitons à ne rien laisser en visibilité dans vos véhicules et de ne pas laisser les clés de contact en évidence dans votre domicile.

RCC Electronique : M. Julien Nedelka, Directeur de l'entreprise, a souhaité s'adresser aux habitants de La Merlatière à l'occasion du déménagement de son entreprise. Voici son message.

« Implantée depuis plus de 7 ans à la Merlatière, l'entreprise RCC-Electronique se trouve déjà à l'étroit dans ses locaux... Afin de poursuivre la croissance de l'entreprise et de permettre de nouvelles embauches, notre atelier est transféré au 27 rue des Mauges - ZA les Epis - 85250 SAINT FULGENT à compter de Janvier 2021. Toute l'équipe tient à remercier les habitants de la commune et la municipalité qui lui ont réservé le meilleur accueil depuis ces quelques années. Le bâtiment actuel de la Merlatière est libre à la location. Nous serons heureux de vous accueillir à notre nouvel atelier de Saint-Fulgent et au même N° de téléphone 02.51.44.53.69 ».

Elections CRNACL : Les retraités de la CNRACL doivent élire leurs représentants au sein de cette caisse de retraite. La liste des électeurs concernés sur la commune est consultable sur le panneau d'affichage de la Mairie.

VIE INTERCOMMUNALE

SCOM / Collecte des coquilles d'huîtres : Comme tous les ans, le Conseil municipal a décidé de participer à la collecte de coquilles d'huîtres organisée par le SCOM lors des fêtes de fin d'année. Vous pourrez ramener vos coquilles d'huîtres à la permanence tenue par des élus à l'atelier communal (situé en bas de la Raslière) le **lundi 4 janvier 2020 de 17h00 à 19h00**.

Tout apport contenant d'autres crustacés, rince doigts, assiettes ou autres déchets ne sera pas accepté.



*Le Conseil Municipal et les employés
communaux vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin d'année*



www.la-merlatiere.fr